

## Formations techniques aux oléiculteurs pluriactifs

### Territoire

Région : PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
 Département : VAR, Alpes Maritimes et bouches du Rhône  
 Préfecture : TOULON , MARSEILLE, NICE  
 Population  
 Nombre de communes :



### Descriptif de l'association

Le GRCIVAM PACA (Groupement Régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural de PACA) rassemble près de 2500 adhérents réunis eux mêmes dans une centaine de groupes locaux : les « CIVAM » fédérés dans trois associations départementales. Il exerce ses activités sur les thèmes de l'agriculture durable et biologique.

### Maître d'œuvre:

GRCIVAM PACA

**Contact Marc GUILBAUD**

**Tél: 04 90 78 35 39**

**Mail:**  
 civam.paca@wanadoo.fr

**Site:**

**Adresse: MIN 13 84953**  
 CAVAILLON Cedex

**Les partenaires techniques :**

FDCIVAM 04, 13 et 84  
 BIO de Provence

ARDEAR, réseau  
 d'éducation à  
 l'environnement AVEE

**Les partenaires financiers :**

Région Provence Alpes  
 Côte d'Azur  
 DRAF PACA

### Contexte

Une partie des adhérents des groupes locaux CIVAM sont des petits producteurs oléicoles souvent pluri-actifs et parfois retraités, qui tirent un revenu complémentaire de leur production d'olives et d'huile. Comme les professionnels du secteur, ils ont besoin de conseils techniques et de formations qui sans l'organisation ni l'implication du groupement régional ne leur seraient dispensées. La Région PACA fait un effort significatif en direction des professionnels reconnus mais la Chambre d'Agriculture s'est déclarée impuissante à démultiplier les aides devant l'éclatement de la production familiale. Le service d'accessibilité et de coordination des aides est alors assuré par le GRCIVAM PACA. Il joue un rôle interface actif.

### Objectifs Initiaux

Organiser et représenter auprès des pouvoirs publics et des institutions professionnelles les petits producteurs locaux.

Assurer la pérennité des formations aux petits producteurs oléicoles et apicoles de la région.

### Présentation de l'initiative

Chaque année le GRCIVAM évalue les besoins des fédérations départementales et des groupes et présente une demande collective auprès

du Conseil Régional. Les professionnels sont peu nombreux dans les groupes CIVAM. Dans la majeure partie des cas, les adhérents portent leur production au moulin et ne disposent en moyenne que de 2 hectares d'oliviers chacun en plus de quelques vignes. Le programme d'actions comprend aussi bien des conseils techniques que d'autres types de formation. Suivant les cas, la mise en œuvre sera effectuée soit par l'animateur local qui s'entourera des compétences d'experts externes soit par une équipe départementale qui essaïmera ses actions auprès des membres de groupes locaux ne disposant pas de salarié. Le GRCIVAM coordonne, évalue, rémunère et anime le dispositif. Il rend compte de l'action aux services du Conseil Régional. Parallèlement à la filière oléicole, un programme d'actions de formation et d'accompagnement est mis en place pour les apiculteurs

### **Difficultés rencontrées**

Le Conseil Régional s'interroge sur la pertinence et de l'impact des aides qu'il apporte aux conseils techniques. Dans cette période tendue, de nouveaux recentrages sont attendus qui pourraient toucher ce dispositif.

Malgré le travail de coordination du GRCIVAM, les services régionaux ont du mal à comprendre l'ensemble des enjeux et la diversité du travail effectué par le réseau CIVAM qui, ici se préoccupe de ces petits producteurs et là réfléchit à la place des femmes en agriculture ou développe de nouvelles actions d'ouverture des exploitations (différentes formes d'accueil).

A l'autre extrémité certains bénéficiaires du dispositif n'ont pas encore senti le vent tourné et mettent en avant un droit acquis. Ils restent ancrés dans des habitudes anciennes et comprennent mal l'évolution des enjeux auxquels ils se trouvent soumis.

### **Atouts pour le lancement d'un tel dispositif**

L'organisation territoriale historique du réseau CIVAM, cantonale et départementale, garde ici tout son sens et a permis sans doute de faire perdurer un lien entre les acteurs individualisés de cette production familiale. Sans cette organisation et cette présence il est probable que le dispositif ait été abandonné depuis quelques années tant par le Conseil Régional qui ne peut pas démultiplier ni suivre le versement des aides ni par les services de la chambre d'agriculture ou ceux de la FIDOC (Fédération Interprofessionnelle de l'Olive) plus concernées par la production « organisée » et la gestion de la filière professionnelle

### **Impact/plus-value pour le territoire**

Il y aura toujours un réel intérêt par rapport au territoire à développer un tel dispositif. Il touche beaucoup de monde. Il est ancré dans les traditions et la vie locale. Même si le poids économique reste faible face à la filière professionnelle l'enjeu du maintien d'une telle initiative s'inscrit très fortement dans le développement territorial. La vie sociale de ces territoires s'organise autour ces productions marginales : il s'agit d'un complément de revenu, d'un mode traditionnel d'occupation et d'exploitation de l'espace et d'un mode de vivre et de faire ensemble dont la disparition modifierait de manière significative l'avenir de ces territoires.